

Quelques réflexions liées aux échanges informels sur le plan directeur du parc Jarry

CAP Jarry, 26 mars 2021

La vision que nous proposons à partir de l'expérience des utilisateurs du parc

« **En 2030...Le parc Jarry est un magnifique parc urbain verdoyant, où le contact à la nature, la détente, la pratique d'activités de loisir et de sport se côtoient harmonieusement l'année durant, ce qui contribue au plaisir que la population en solo, en famille ou entre amis en retire à chaque visite.**

C'est un lieu public essentiel pour le bien-être physique et psychologique de la population, grâce à ses aménagements de grande qualité, avec une attention particulière aux besoins de la population du quartier.

Il est relié aux autres parcs urbains par des trajets sécuritaires et il est apprécié comme halte de fraîcheur. Son offre d'activités est complémentaire à celles des autres parcs du quartier. »

Chaque mot est porteur d'idées. Par exemple :

- **Verdoyant** : canopée, grimpants sur segments de clôtures pour les fondre dans le paysage, etc.
- **Contact à la nature** : biodiversité et écologie, vivre une expérience (regarder, écouter et sentir), signalisation éducative (comme ne pas nourrir, ne pas toucher), etc.
- **Détente** : activités qui nécessitent le calme comme la lecture, la méditation, etc.
- **Activités de loisirs et de sports** : activités multiples, organisées (basketball, tennis, soccer, etc.) ainsi que libres et autogérées (jogging, frisbee, jouer au ballon, etc.).
- **Harmonieusement** : il n'y a pas de tension entre les usagers car le bon usage est au bon endroit. Les odeurs, le mouvement et le bruit des uns ne dérangent pas les autres.
- **L'année durant** : planifier l'hiver : plantations, activités (patin sur l'étang, ski de fond, etc.), commodités, etc.
- **Plaisir** : on s'y sent bien, on y vit une expérience positive avec nos sens, sans mentionner qu'on se sent comme chez soi; on ne fait pas dans un lieu public ce que l'on fait chez soi, un lieu privé. Se sentir chez soi est une qualité qu'un endroit nous apporte et non une qualité que nous apportons à un endroit.
- **En solo, en famille ou entre amis** : un parc inclusif
- **Lieu public essentiel** : le quartier est en déficit d'espaces verts en plus d'être densément habité; la population du quartier est en augmentation pour encore quelques années avec l'arrivée de plusieurs centaines de condos. La démographie change aussi.
- **Attention particulière aux besoins de la population du quartier** : en 2020, les gens du quartier ont re/découvert le parc Jarry, le cœur et les poumons du quartier. La vision doit tenir compte de cette nouvelle réalité dans le respect du mieux vivre ensemble, en cohérence avec la priorité 19 de la Vision du Plan stratégique de Montréal 2030.
- **Halte de fraîcheur** : résilience face à la crise climatique.
- **Offre d'activités est complémentaire à celles des autres parcs du quartier** : optimiser l'utilisation des installations existantes dans le quartier et dans la Ville. Le parc a atteint sa capacité d'accueil.

Le plan directeur

Besoins des utilisateurs à combler :

- Être en contact avec la nature : un besoin prioritaire selon le sondage Mon parc de rêve.
- Se détendre dans le calme : lire, méditer, se reposer, etc.
- Socialiser : pique-nique, musique, avec son chien, etc.
- Bouger : aux 4 saisons.

Défis à relever:

- Répondre à la crise climatique et la transition écologique.
- Faire la promotion de la biodiversité.
- Harmoniser les besoins parfois contradictoires : organiser l'espace pour le bon usage au bon endroit.
- Maximiser tous les mètres carrés disponibles de ce parc fortement sollicité.

Les projets

Les projets contribuent à réaliser la vision et sont priorisés.

- Les projets doivent être soigneusement étudiés afin de déterminer comment ils contribuent à converger vers la vision 2030 du parc, à l'accélération de la transition écologique, à la lutte à la crise climatique et à la promotion de la biodiversité (Plan stratégique de Montréal 2030).
- Les projets doivent être suivis par des indicateurs d'évaluation de performance en ce qui concerne, entre autres, :
 - l'augmentation de la canopée
 - la diminution des surfaces minéralisées (îlots de chaleur) : toitures, stationnements, etc.
 - l'augmentation des surfaces organiques dédiées à la nature et au verdissement (îlots de fraîcheur)
 - le volume construit (le parc a atteint sa limite maximale)
 - la masse anthropique (les objets solides créés par l'humain) versus biomasse.

Les projets doivent être soumis à l'analyse des coûts/bénéfices.

- Un projet avec un budget important doit avoir un impact positif important sur le parc. Cet exercice doit être fait pour les infrastructures qui doivent être réhabilitées, incluant l'étang, le stationnement, le chalet, le skate parc et le pôle aquatique. Les projets proposés au plan directeur, incluant la relocalisation de l'aire d'exercices canin et la création du ruisseau, doivent aussi être analysés sous cette loupe.

Le bon usage au bon endroit.

- Cette notion est à exploiter davantage. Le plan directeur doit répondre à cette réalité : que les odeurs, le mouvement et le bruit des uns ne dérangent plus les autres.

Pour ceux qui utilisent un plateau sportif, c'est clair où il faut aller. Il faudrait que ce soit aussi clair pour ceux qui pratiquent une activité libre de loisir ou sportive, ceux qui souhaitent lire en toute tranquillité ou marcher en toute sécurité, en minimisant les conflits d'usages. Voici quelques exemples que nous avons pu observer et que le plan directeur devrait pouvoir régler, avec quelques idées-pistes de solutions que nous lançons :

- Ceux qui se détendent sur la butte versus un groupe de personnes (Cardio plein air par exemple) qui montent et descendent la butte à la course.
Comment décourager par l'aménagement, l'activité physique aux abords de l'étang?
- Les joggeurs versus les marcheurs sur le même sentier.
Comment éviter les conflits ? Pourrait-on prévoir un parcours pour les joggeurs, avec une surface appropriée et un marquage des mètres parcourus, distinct des sentiers pour les marcheurs?
- Certains secteurs pourraient être exploités pour les groupes qui veulent faire la fête et de la musique. Certaines zones près de la voie ferrée et du chemin de service, près de l'entrée de la rue Ball, offrent un potentiel intéressant pour les petits rassemblements, sans déranger la tranquillité des abords de l'étang.
- Les cyclistes dans le parc.
Une nouvelle voie cyclable créée sur la rue Villeray à l'été 2020 aboutit vis-à-vis l'entrée à l'intersection St-Laurent et Villeray, invitant les cyclistes à entrer dans le parc. Comment dissuader les cyclistes de rouler dans le parc ?
La présence de cette nouvelle voie cyclable sur Villeray semble être en contradiction avec l'intention du service des parcs d'éliminer les cyclistes sur leur vélo dans le parc.

Le déménagement de l'aire d'exercice canin.

- Ce déménagement tient compte des besoins de la population du quartier. Il offre peu de bénéfices pour les usagers du parc. Cependant, ce déménagement pourrait se traduire en une opportunité pour les usagers du parc, en augmentant la superficie dédiée à la détente et au contact à la nature, ce qui comblerait un besoin. Il s'agirait de peu d'investissement pour un gros impact : par exemple, continuer le mouvement des buttes arrêté par la présence des clôtures du parc à chiens, ajouter des arbres, modifier les voies de circulation pour éviter les déplacements de transit et décourager les activités sportives dans cette zone.

Les bâtiments dans le parc.

- Maximiser les usages de tous les bâtiments, incluant le chalet Jean Paul II, et revoir leur vocation. La volumétrie des bâtiments dans le parc a atteint sa capacité maximale.

La plaine gazonnée centrale.

- Enlever tous les grillages et segments de clôtures est un incontournable.
- La plaine centrale est très sollicitée pour les activités libres, les pique-niques, admirer les magnifiques couchers et levers de soleil, etc.
- Cette plaine centrale devrait conserver son ampleur et on doit éviter de la fragmenter afin de maximiser tous les possibles qu'elle offre.

Le stationnement.

- Le nombre de cases de stationnement doit être soigneusement analysé afin d'être cohérent avec la vision 2030. La réduction significative voire l'élimination du stationnement avec l'entrée sur la rue Jarry permettrait la localisation de la patinoire et du parc à chiens dans cette zone, sans avoir à empiéter sur la plaine centrale.

Les circulations.

- Revoir les tracés des sentiers et des routes de services pour l'entretien.

Les vues.

- La vue sur le mont Royal doit être préservée, comme l'indique le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. La vue sur le ciel et l'horizon est un atout du parc Jarry. Il est un des rares endroits du quartier pour observer si bien le ciel à l'année.

Le parc à différentes périodes.

- Le plan directeur doit refléter de manière explicite l'organisation du parc à différentes périodes. En plus, bien entendu, de l'été, le plan doit décrire l'organisation du parc en hiver ainsi que durant les tournois de la Coupe Rogers (déplacements, barricades de circulation, la zone 3 selon entente entre la Ville et Tennis Canada, etc.), afin d'harmoniser les activités durant toute l'année.

C'est avec enthousiasme que nous avons participé aux discussions informelles auxquelles vous nous avez conviés en vue de planifier le plan directeur du parc Jarry. Les échanges, en plus de nous permettre de mieux comprendre votre vision et votre façon de travailler, ont permis de partager notre vision du parc Jarry, tel qu'il devrait être pour l'avenir, dans un quartier qui se densifie sans cesse. Nous vous remercions d'avoir établi ce canal de bonne communication, un élément précieux pour l'identification des meilleures solutions.

Nous espérons bientôt le début du processus de participation citoyenne et soyez assurées de notre collaboration.

Nous vous remercions pour le temps que vous nous avez accordé et demeurons disponibles pour toutes questions.